

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS, LE SCHEMA D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE ET SUR LES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES DES COMMUNES DE ESNANDES, LAGORD, SALLES SUR MER, SAINT-ROGATIEN

Par arrêté en date du 24 mai 2019, le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a prescrit l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Plan de Déplacements Urbains, au schéma d'assainissement des eaux pluviales et aux Périmètres Délimités des Abords (PDA) des communes de Esnandes, Lagord, Salles-sur-Mer et Saint-Rogatien.

Maîtres d'ouvrage :

- Communauté d'Agglomération de La Rochelle, 6 rue Sant-Michel, 17086 La Rochelle cedex 02 (PLUi tenant lieu de PDU et schéma d'assainissement des eaux pluviales)
- Préfecture de Région Nouvelle Aquitaine, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33077 Bordeaux cedex. (Périmètres délimités des abords).

Cette enquête publique unique se déroulera sur les 28 communes de l'Agglomération pour une durée de 38 jours consécutifs :

**du mercredi 19 juin 9h au vendredi 26 juillet 17h
inclus.**

Afin de conduire cette enquête, le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

- Monsieur Bernard ALEXANDRE, retraité, en qualité de Président
- Madame Elizabeth BALMAS, retraitée, en qualité de membre titulaire
- Monsieur Alain PHILIPPE, retraité, en qualité de membre titulaire

Le projet d'élaboration du PLUi a fait l'objet d'une évaluation environnementale soumise à l'avis de l'autorité environnementale. L'évaluation, son résumé non-technique et l'avis de l'autorité environnementale figurent dans le dossier de PLUi soumis à enquête publique.

Les projets soumis sont consultables :

- En version informatique sur le site internet de l'Agglomération : <https://www.agglo-larochelle.fr/grands-projets/plan-local-d-urbanisme-intercommunal?article=le-projet-arrete>
- En version papier au siège de l'Agglomération (6 rue Saint Michel - Bâtiment Maubec La Rochelle) et dans les mairies de Aytré, Angoulins, Bourgneuf, Châtelailon-Plage, Clavette, Croix-Chapeau, Dompierre-sur-Mer, Esnandes, Lagord, La Jarne, La Jarrie, La Rochelle et ses mairies annexes, L'Houmeau, Marsilly, Montroy, Nieul-sur-Mer, Périgny, Puilboreau, Saint-Christophe, Saint-Médard-d'Aunis, Saint-Rogatien, Sainte-Soulle, Saint-Vivien, Saint-Xandre, Salles-sur-Mer, Thairé, Vérines, Yves, aux jours et heures d'ouverture au public.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique mis à disposition du public, à la Médiathèque de La Rochelle (Avenue Michel Crépeau La Rochelle) le lundi, mardi et vendredi de 13h à 19h, le mercredi de 10h à 12h et de 13h à 18h et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h (fermée le jeudi)

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé accessible 7j/7 et 24h/24 sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/1359>
- Sur les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, mis à disposition au siège de l'Agglomération et dans les mairies de Aytré, Angoulins, Bourgneuf, Châtelailon-Plage, Clavette, Croix-Chapeau, Dompierre-sur-Mer, Esnandes, Lagord, La Jarne, La Jarrie, La Rochelle, L'Houmeau, Marsilly, Montroy, Nieul-sur-Mer, Périgny, Puilboreau, Saint-Christophe, Saint-Médard-d'Aunis, Saint-Rogatien, Sainte-Soulle, Saint-Vivien, Saint-Xandre, Salles-sur-Mer, Thairé, Vérines, Yves aux jours et heures d'ouverture au public.
Egalement, un registre d'enquête publique sera mis à disposition du public pendant toute durée de l'enquête publique dans les mairies annexes de La Rochelle à Villeneuve (28 Avenue Billaud Varenne, 17000 La Rochelle), Laleu (21 Rue de la Muse, 17000 La Rochelle) et Mireuil (2 Square de la Passerelle, 17000 La Rochelle) aux jours et heures d'ouverture au public.
- Par voie postale en adressant un courrier au Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête à : Communauté d'Agglomération de La Rochelle, 6 rue Saint Michel - Bâtiment Maubec, 17 000 La Rochelle, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique@agglo-larochelle.fr
- Les observations et propositions du public formulées par courrier électronique, sur les registres et par courriers seront versées et consultables pendant la durée de l'enquête.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales, lors des permanences suivantes :

Angoulins sur Mer Avenue du Commandant Lisiack, 17690 Angoulins	jeudi 20 juin de 9h à 12h	vendredi 26 juillet de 14h à 17h
Aytré Place des Charmilles, 17440 Aytré	lundi 1 ^{er} juillet de 13h30 à 16h30	mercredi 24 juillet de 13h30 à 16h30
Bourgneuf 24 Rue de la Commanderie, 17220 Bourgneuf	jeudi 20 juin de 9h30 à 12h30	vendredi 5 juillet de 16h30 à 18h
Châtelailon-Plage 20 Boulevard de la Libération, 17340 Châtelailon-Plage	mercredi 19 juin de 14h à 17h	vendredi 26 juillet de 14h à 17h
Clavette 17 Rue du Grand Chemin, 17220 Clavette	vendredi 5 juillet de 9h à 12h	mercredi 24 juillet de 9h à 12h
Croix-Chapeau 37 Avenue de la Libération, 17220 Croix-Chapeau	vendredi 21 juin de 14h à 17h	vendredi 28 juin de 14h à 17h
Dompierre-sur-Mer Espace Michel Crépeau, 17139 Dompierre-sur- Mer	mercredi 3 juillet de 14h à 17h	mardi 23 juillet de 9h à 12h
Esnandes 21 Avenue de la République, 17137 Esnandes	mardi 16 juillet de 13h30 à 16h30	mardi 23 juillet de 13h30 à 16h30
L'Houmeau 26 Rue de la République, 17137 L'Houmeau	lundi 8 juillet de 13h30 à 16h30	mardi 16 juillet de 9h à 12h
La Jarne 12 Ter Rue de l'Église, 17220 La Jarne	mercredi 26 juin de 14h à 17h	lundi 15 juillet de 14h à 17h
La Jarrie Place de la Mairie, 17220 La Jarrie	jeudi 4 juillet de 14h à 17h	mercredi 10 juillet de 14h à 17h
La Rochelle 3 Place de l'Hôtel de ville, 17000 La Rochelle	mercredi 19 juin de 9h à 12h	samedi 6 juillet de 10h à 12h
	mercredi 10 juillet de 13h30 à 16h30	mardi 16 juillet de 12h à 15h
	jeudi 18 juillet de 14h à 17h	vendredi 26 juillet de 14h à 17h

Lagord 1 Rue de la Métairie, 17140 Lagord	mercredi 19 juin de 8h30 à 11h30	vendredi 5 juillet de 13h30 à 16h
Marsilly 5 B Rue des Écoles, 17137 Marsilly	jeudi 11 juillet de 9h à 12h	jeudi 25 juillet de 13h30 à 16h30
Montroy 44 Grande Rue, 17220 Montroy	jeudi 20 juin de 14h à 17h	mardi 2 juillet de 14h à 17h
Nieul-sur-Mer Rue de Beauregard, 17137 Nieul-sur-Mer	mercredi 19 juin de 14h à 17h	lundi 8 juillet de 9h à 12h
Périgny 3 Rue du Château, 17180 Périgny	mercredi 19 juin de 13h30 à 16h30	mercredi 3 juillet de 14h à 17h
Puilboreau 29 Rue de la République, 17285 Puilboreau	vendredi 5 juillet de 9h à 12h	lundi 15 juillet de 14h à 17h
Saint-Christophe 11 Route de Marans, 17220 Saint-Christophe	lundi 1 ^{er} juillet de 9h à 12h	vendredi 12 juillet de 9h à 12h
Saint-Médard-D'Aunis 1 Allée de la Mairie, 17220 Saint-Médard- d'Aunis	mardi 2 juillet de 9h à 12h	vendredi 26 juillet de 9h à 12h
Saint-Rogatien Place de la Mairie, 17220 Saint-Rogatien	vendredi 12 juillet de 13h30 à 16h30	jeudi 18 juillet de 9h30 à 12h30
Sainte-Soulle 39 Rue de l'Aunis, 17220 Sainte-Soulle	mercredi 3 juillet de 9h30 à 12h30	jeudi 18 juillet de 16h à 19h
Saint-Vivien Grande Rue, 17220 Saint-Vivien	mercredi 26 juin de 9h à 12h	lundi 15 juillet de 9h à 12h
Saint-Xandre Rue de l'Océan, 17138 Saint-Xandre	jeudi 11 juillet de 9h à 12h	jeudi 25 juillet de 9h à 12h
Salles-sur-Mer Place de la Mairie, 17220 Salles-sur-Mer	lundi 24 juin de 9h à 12h	mercredi 10 juillet de 9h à 12h
Thairé Rue Jean Coyttar, 17290 Thairé	jeudi 4 juillet de 9h à 12h	jeudi 11 juillet de 9h à 12h
Vérines 11 Rue de la Verrerie, 17540 Vérines	mercredi 10 juillet de 9h à 12h	mardi 16 juillet de 16h à 19h

Yves Le Marouillet, 17340 Yves	mercredi 19 juin de 9h à 12h	vendredi 26 juillet de 9h à 12h
--------------------------------------	------------------------------	---------------------------------

Tout renseignement peut être obtenu auprès du service Etudes Urbaines de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (05.46.30.35.21) en ce qui concerne le PLUi tenant lieu de PDU et le schéma d'assainissement des eaux pluviales et auprès de la Préfecture Charente-Maritime, Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente-Maritime 2, rue de la Monnaie, 17025 La Rochelle cedex 01 Tél. 05 46 41 09 57 pour les PDA.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par la commission d'enquête qui dispose alors d'un délai de 30 jours pour rendre son rapport et ses conclusions motivées.

A compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées remis par la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de l'Agglomération et sur le site Internet de l'Agglomération <https://www.agglo-larochelle.fr/> pendant 1 an.

A l'issue de l'enquête, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan de Déplacements Urbains, le schéma d'assainissement des eaux pluviales de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pourront :

- soit être approuvés en l'état par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
- soit être approuvés par le Conseil communautaire après modifications pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des avis des communes et des personnes publiques associées joints au dossier d'enquête publique, sous réserve de ne pas remettre en cause l'économie générale du projet.
- soit ne pas être approuvés.

A l'issue de l'enquête, les PDA d'Esnandes, Lagord, Saint-Rogatien et Salles-sur-Mer pourront :

- soit être approuvés en l'état par la Préfète de Région
- soit être approuvés par la Préfète de Région après modifications pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, sous réserve de ne pas remettre en cause l'économie générale du projet.
- soit ne pas être approuvés.